



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue le 10 juin 2017 à l'Hôtel Best Western à Drummondville

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du droit de vote
3. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
4. Constatation de la régularité de la convocation
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2016
7. Dépôt du rapport annuel
 - 7.1. Rapport du président
 - 7.2. La saison en chiffres
 - 7.3. Rapport du Comité de discipline
 - 7.4. Rapport du Comité de régie des compétitions
 - 7.5. Rapport du Comité des officiels
 - 7.6. Rapport du Comité d'orientation stratégique
 - 7.7. Rapport du Comité de haute performance
 - 7.8. Rapports des membres actifs (associations régionales reconnues)
 - 7.9. Rapport des activités de l'Équipe du Québec
 - 7.10. Rapport annuel du trésorier et présentation du rapport financier au 31 mars 2017
8. Nomination d'un expert-comptable
9. Ratification des modifications aux règlements généraux adoptés par le Conseil d'administration
10. Élection d'un président d'élection, d'un secrétaire d'élection et de deux scrutateurs
11. Élection au Conseil d'administration
 - ✓ Président (mandat de deux ans)
 - ✓ Secrétaire (mandat de deux ans)
 - ✓ Administrateur (mandat de deux ans)
12. Levée de l'assemblée

Les membres actifs suivants étaient présents :

Côte Nord	Marc Servant, président
Laval	Étienne St-Yves, président
Montréal	Mario Harbec, président
Outaouais	André St-Jacques, président
Québec / Chaudière-Appalaches	Sarah Langlais-Lapierre, présidente
Saguenay-Lac-St-Jean	Fabien Maltais, délégué

Les membres actifs suivants n'étaient pas représentés :

Abitibi-Témiscamingue
Centre du Québec
Est du Québec
Lac St-Louis
Sud-Ouest

Étaient présents d'office :

Pierre Beaulieu	Badminton Québec, administrateur
Bruno Bélisle	Badminton Québec, gouverneur
Étienne Couture	Badminton Québec, administrateur / Club Rouge & Or
Pieric Langlais-Gagné	Badminton Québec, trésorier
Claude Tessier	Badminton Québec, président

Étaient invités :

Jessy Bérubé-Sodhi	ARB Outaouais
Andrew Choi	Club Atwater / Équipe du Québec
Félix Deblois-Beaucage	Club Excellence Yonex / Équipe du Québec
Mohamed Lamine Kateb	Officiel
Henri Lévesque	Lac Saint-Louis
Denis Vézina	Laurentides
Dave Vollant	ARB Côte-Nord / Club de badminton Nomades

Permanents de Badminton Québec :

Chantal Brouillard	directrice générale
Éric Dufour	directeur des programmes
Christian Guibourt	directeur technique

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Claude Tessier, président de Badminton Québec, déclare la réunion ouverte à 8h35.

2. Vérification du droit de vote

Monsieur Tessier effectue la vérification du droit de vote. Cinq associations régionales affiliées ne sont pas représentées : Abitibi-Témiscamingue, Centre du Québec, Est du Québec, Lac St-Louis et Sud-Ouest.

3. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyée par monsieur Étienne St-Yves, propose que monsieur Claude Tessier soit nommé président d'assemblée et que monsieur Mario Harbec occupe le poste de secrétaire d'assemblée.

**RÉSOLUTION
AGA-17-409**

UNANIMITÉ

4. Constatation de la régularité de la convocation

Toutes les associations régionales affiliées ont été convoquées à l'assemblée générale annuelle dans les délais prescrits par les Règlements généraux de Badminton Québec.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Étienne St-Yves, propose l'adoption de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION
AGA-17-410**

UNANIMITÉ

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2016

Le nom de madame Sarah Langlais-Lapierre est corrigé à différents endroits du procès-verbal.

**RÉSOLUTION
AGA-17-411**

Monsieur Étienne St-Yves, appuyé par madame Sarah Langlais-Lapierre, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2016.

UNANIMITÉ

7. Dépôt du rapport annuel

Monsieur Tessier explique que le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) exige maintenant, pour reconnaître une fédération sportive, un rapport annuel adopté par son Conseil d'administration et déposé à son assemblée générale annuelle. Le contenu de ce rapport est précisé par le MEES.

7.1. Rapport du président

Monsieur Claude Tessier fait un résumé de son rapport.

7.2. La saison en chiffres

Les participants prennent connaissance des statistiques.

7.3. Rapport du Comité de discipline

Madame Brouillard mentionne que le Comité de discipline a reçu deux plaintes au cours de la dernière année. Une a été jugée irrecevable et l'autre fondée.

7.4. Rapport du Comité de régie des compétitions

Monsieur Christian Guibourt, directeur technique de Badminton Québec, présente le rapport.

7.5. Rapport du Comité des officiels

Monsieur Guibourt résume le rapport.

7.6. Rapport du Comité d'orientation stratégique

Madame Brouillard remercie les membres du Comité pour leur implication qui a permis l'élaboration du plan stratégique 2017-2022. Elle précise que ce document sera présenté au forum des membres tenu à la suite de l'AGA et qu'il sera bientôt affiché sur le site internet de Badminton Québec.

7.7. Rapport du Comité de haute performance

Monsieur Éric Dufour, directeur des programmes de Badminton Québec, présente le rapport du comité.

7.8. Rapports des membres actifs (associations régionales reconnues)

Les représentants des associations régionales commentent brièvement leurs rapports respectifs.

7.9. Rapport des activités de l'Équipe du Québec

Monsieur Dufour résume les principaux points du rapport.

7.10. Rapport du trésorier et présentation du rapport financier au 31 mars 2017

Monsieur Pieric Langlais-Gagné, trésorier de Badminton Québec, présente les états financiers non audités de la saison 2016-2017. La saison se termine avec un surplus de 332 \$. Il souligne que dans le cadre du programme Placements Sports, une partie des sommes reçues doit être confiée à la Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 31 mars 2017, un

montant de plus de 114 000 \$ ne figure pas à l'actif de Badminton Québec mais lui sera éventuellement remis.

8. Nomination d'un expert-comptable

Monsieur Tessier indique que le Conseil d'administration de Badminton Québec, par sa résolution 1636 du 31 mai 2017, recommande l'embauche de la firme de comptables agréés Boulanger & Paquin, CPA inc. à titre d'expert-comptable.

**RÉSOLUTION
AGA-17-412**

Monsieur Étienne St-Yves, appuyé par madame Sarah Langlais-Lapierre, propose que la firme de comptables agréés Boulanger & Paquin, CPA inc. soit engagée à titre d'expert-comptable pour la production du rapport de mission d'examen de la saison 2017-2018.

UNANIMITÉ

9. Ratification des modifications aux règlements généraux adoptés par le Conseil d'administration

Monsieur Tessier indique que les Règlements généraux de Badminton Québec ont fait l'objet d'une révision approfondie. Les représentants des membres actifs ont été consultés et un avocat du Regroupement Loisirs et Sports Québec a vérifié le projet préparé par la fédération. Ces Règlements généraux ont été adoptés par le Conseil d'administration puis envoyés aux représentants des associations régionales reconnues. Ils ont été présentés lors de la réunion de la Commission des présidents tenue le 9 juin 2017.

Monsieur Harbec indique qu'une coquille s'est glissée dans la version envoyée aux membres actifs : au deuxième paragraphe de l'article 32, il faut lire « quelle que raison » et non pas « quelque raison ». Monsieur Harbec répond à deux questions de monsieur Vézina.

**RÉSOLUTION
AGA-17-413**

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyée par monsieur Étienne St-Yves, propose l'adoption des Règlements généraux.

UNANIMITÉ

10. Élection d'un président d'élection, d'un secrétaire d'élection et de deux scrutateurs

Monsieur Tessier donne la parole à monsieur Bruno Bélisle, gouverneur de Badminton Québec. Monsieur Bélisle mentionne que pour chacun des postes en élection, au plus une candidature a été reçue. En conséquence, il n'y a pas lieu de tenir des élections.

11. Élection au Conseil d'administration

- a) Président (mandat de deux ans)
Monsieur Bélisle indique que la seule candidature reçue au poste de président est celle de monsieur Claude Tessier. Il est donc élu par acclamation.
- b) Secrétaire
Monsieur Bélisle annonce que la seule candidature reçue au poste de secrétaire est celle de monsieur Mario Harbec. Il est donc élu par acclamation.
- c) Administrateur (mandat de deux ans)
Monsieur Brunon Bélisle mentionne qu'aucune candidature n'a été reçue pour ce poste d'administrateur. En vertu des Règlements généraux, les membres du Conseil d'administration désigneront un administrateur.

Monsieur Tessier remercie monsieur Pierre Beaulieu pour son implication au sein du Conseil d'administration de Badminton Québec au cours des quatre dernières années.

12. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION AGA-17-414

Monsieur Fabien Maltais, appuyé par monsieur André St-Jacques, propose la levée de l'assemblée à 9h30.

UNANIMITÉ

Lu et approuvé lors de l'assemblée générale annuelle du _____, sur proposition de _____, appuyé par _____, et adoptée à _____

Mario Harbec, secrétaire

Claude Tessier, président